

SÉANCE DU LUNDI 16 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le lundi seize mars, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Charlotte FRÉLON ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET ; Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT.
Nombre de conseillers présents : 09	Conseillers ayant donné pouvoir : néant Excusés : Patrick DAUMAY ; Angel TURQUOIS. Absents : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Charlotte FRÉLON ont été élues secrétaires de séance.

Les précédents comptes rendus des 18 décembre 2014 et 03 février 2015 sont approuvés à l'unanimité. Une remarque est faite sur une erreur de frappe sur la délibération n° 05/2015 (il est noté 12350,00 écrit €/m³ au lieu de 1235 €/m³)

1. CHOIX DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (DÉLIBÉRATION N° 09/2015)

Monsieur le Maire expose que l'audit réalisé par le SIEIL, à qui nous avons délégué la compétence en matière d'éclairage public, fait apparaître que nous avons 21 lampes à vapeur de mercure à changer pour se mettre à conformité avec la nouvelle réglementation (directive européenne Eup2005/32).

Le SIEIL nous propose des lampes à vapeur de sodium dans le cadre d'un programme spécifique avec des tarifs négociés auprès des fabricants et installateurs et précise qu'il prend en charge 50% de l'investissement.

La proposition donne le choix entre 3 types de matériels, pouvant être installés indifféremment sur des supports existants en béton, en bois, métalliques ou en façade d'immeubles, pour un même coût unitaire de fourniture et pose de 250,00 € HT (remise de 50% déduite), soit un investissement global de 5250,00 € HT.

Selon le budget 2015 qui sera proposé au vote dans les prochaines semaines, l'une des 2 options suivantes sera choisie :

1. Soit un investissement global sur 2015,
2. Soit un investissement sur 2 ans :
 - a. En 2015 et 2016, les 9 équipements implantés sur la rue du Stade et place de la Mairie,
 - b. En 2016, les 12 équipements implantés rue de la Forge, impasse du Lavoisier, rue de la Sellerie et rue des Châteaux.

Après délibération, et étude des différentes solutions techniques et financières, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le remplacement des 21 lanternes pour un coût global de 5250,00 euros hors taxes.
- De choisir le modèle « FALCO – COMATELEC ».
- De demander au SIEIL de préciser contractuellement les données techniques sur la durée de vie et le vieillissement des matériels proposés.
- De porter cette dépense au budget : soit en totalité sur l'année 2015 soit répartie sur 2015 pour 2250,00 euros hors taxes et sur 2016 pour 3000,00 euros hors taxes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce contrat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2. LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL (DÉLIBÉRATION N° 10/2015)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée,
Vu le projet de contrat de bail à conclure avec Melle Morgane DESTOUCHES, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :
La commune est propriétaire du logement sis au 2 place de la mairie à PAULMY (37350), de 155 m², composé principalement en rez-de-chaussée d'un salon / salle à manger et d'une cuisine américaine, et à l'étage, de 3 chambres et sanitaires.
Ce logement, qui respecte les normes actuelles d'habitabilité, est libre à la location depuis la fin des travaux de rénovation. Le caractère social du logement, qui a permis d'obtenir des subventions pour les travaux de rénovation, impose aujourd'hui un plafond de revenu pour les candidats à la location.
Monsieur le Maire propose de donner ce logement à bail à Melle Morgane DESTOUCHES, exerçant actuellement les fonctions d'agent de service associé aux soins, qualification ASQH, au Centre Hospitalier de LOCHES, qui répond aux contraintes de plafond de revenus. Les principales dispositions du bail, qui recueillent l'accord de la future locataire, seraient les suivantes : durée de 3 ans, loyer mensuel initial de quatre cent quatre-vingt euros (480,00 €) auquel s'ajoute une provision pour charges de cent euros (100,00 €), indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL), dépôt de garantie fixé à quatre cent quatre-vingt euros (480,00 €) et établissement d'un acte de cautionnement.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Donner à bail le logement social communal sis 2 place de la mairie à PAULMY (37350), à Melle Morgane DESTOUCHES, exerçant actuellement les fonctions d'agent de service associé aux soins, qualification ASQH, aux conditions suivantes :
 - bail d'une durée de 3 ans à compter du 01 avril 2015,
 - loyer mensuel initial de 480,00 € auquel s'ajoute une provision pour charges de 100,00 €,
 - indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL),
 - dépôt de garantie fixé à 480,00 €,
 - établissement d'un acte de cautionnement sous seing privé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à passer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.

3. ACHAT ÉCRAN DE PROJECTION POUR LA SALLE DES FÊTES (DÉLIBÉRATION N° 11/2015)

Monsieur le Maire présente la consultation qui a été faite par Claude HUITEMA pour l'achat d'un écran de projection destiné à équiper la salle des fêtes. Il précise que le choix est arrêté sur un écran manuel (pour s'affranchir des sources de pannes d'un écran électrique). La gamme de prix est de 171,90 € (sur le site internet de la FNAC) jusqu'à 499,00 €. Claude HUITEMA propose d'aller au magasin FNAC de Tours pour voir si nous pouvons obtenir les mêmes conditions que sur internet.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'achat d'un écran de projection de 3m. x 2,20m. pour un montant maximum de 250,00 €.

4. FORMATION ARTIFICIER C4T2 NIVEAU 1 (DÉLIBÉRATION N° 12/2015)

Monsieur le Maire indique que dans un avenir très proche (probablement en 2016), pour tirer un feu d'artifice, il sera nécessaire de faire intervenir un personnel justifiant d'une formation et d'une qualification adaptées, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Étienne Drouot, habitant les Tailles, est volontaire et intéressé par cette formation si personne du conseil municipal ne souhaite le faire. Il est d'accord pour ensuite mettre ses compétences à disposition de la commune pendant au moins les 4 ans à venir.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'inscription de Monsieur Étienne DROUOT au stage des 02, 04 et 05 juin 2015, pour une formation C4T2 niveau 1 par PYROCONCEPT à Nazelles-Négron (37), pour un montant de 260,00 € TTC, comprenant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

la formation et les 2 repas du midi.

5. MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES TERRES HUMIDES (DÉLIBÉRATION N° 13/2015)

Monsieur le Maire expose que les réunions de ce syndicat sont régulièrement programmées en cours de journée pendant les heures habituellement travaillées. Il propose que Nicole AUVRAY remplace Vincent LOUAULT, de façon à ce qu'il y ait toujours au moins un titulaire présent lors des réunions.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la nomination de Nicole AUVRAY au poste de deuxième titulaire en lieu et place de Vincent LOUAULT au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides, étant entendu que Jérôme LOUAULT conserve son poste de premier titulaire.

6. QUESTIONS DIVERSES

- 6.1. Information : le SIEIL nous a adressé une proposition d'adhésion à un groupement d'achat d'énergie qui va être constitué pour les acheteurs publics en raison du terme qui va être mis aux tarifs réglementés pour les contrats souscrits pour une puissance supérieure à 36 KVA à partir du 1^{er} janvier 2016. Il se trouve qu'à ce jour, notre commune n'a pas de compteur dépassant cette puissance. Cette proposition s'avère donc sans objet.
- 6.2. Information : Monsieur le Maire indique que le drapeau des anciens combattants de 1914-1918 et 1939-1945 servant pour les sépultures et les cérémonies commémoratives est particulièrement détérioré. Il indique que le rachat d'un drapeau coûterait environ 750 à 800 € et qu'il a fait estimer la restauration par Dé'Coline, entreprise spécialisée récemment installée à PAULMY, qui s'engage sur un forfait maximal de 350,00 € comprenant la fourniture et l'assemblage des doublures bleu – blanc – rouge, la récupération des franges et lettres brodées en les décousant et en les replaquant. La commande sera passée pour que le drapeau soit disponible pour la cérémonie de 08 mai prochain.
- 6.3. Information : pour le fleurissement printanier et estival de la commune, il a été alloué un budget de 270,00 euros pour l'achat de plantes et de terreau au foyer du Cluny. Dominique FRELON précise qu'il a demandé à Laurent NONET de poser des jardinières sur le pont.
- 6.4. Monsieur le Maire propose que nous profitions des prix plus attractifs en cette saison pour investir dans des cordons lumineux destinés aux illuminations des fêtes de fin d'année. Laurent NONET a consulté différents fournisseurs et nous a présenté un devis de 333,75 € HT pour un cordon de 45 mètres et les connecteurs correspondants. Monsieur le Maire informe que la commande sera validée pour ce montant.
- 6.5. Laurent NONET a demandé que nous fassions un réassortiment pour la vaisselle cassée lors des locations de la salle des fêtes et de la salle communale (verres, pichets et rouleaux de nappe en papier). Dominique FRELON lui a donné son accord pour un montant inférieur à 250,00 € TTC.
- 6.6. Le conseil municipal est d'accord pour fixer la date d'ouverture du plan d'eau au 1^{er} mai 2015 : un arrêté municipal sera établi en ce sens.
- 6.7. Organisation du bureau de vote des élections départementales des 22 et 29 mars 2015
Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00.
Les assesseurs assureront les permanences, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique FRÉLON, selon le planning suivant :
- De 08h00 à 11h30 : Angel TURQUOIS - Charlotte FRÉLON – Rachel JACQUET – Elodie LETURGEON
 - De 11h30 à 14h30 : Jérôme LOUAULT- Vincent LOUAULT - Nicole AUVRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- De 14h30 - 18h00 : Claude HUITEMA – Patrick DAUMAY (le 22 mars) – Dominique FRÉLON (le 29 mars) - Jean-Louis GUTIERRES

Le Président et l'un des conseillers municipaux disposeront chacun d'une clé de l'urne.

Le dépouillement sera réalisé en public, dès la fermeture du bureau de vote, par Dominique FRÉLON, Nicole AUVRAY, Claude HUITEMA et Elodie LETURGEON.

6.8. Informations SATESE :

6.8.1. Visites des ANC (Assainissements Non Collectifs) de la commune : une nouvelle campagne de contrôles des ANC va être lancée et devrait débiter au second trimestre 2015. Selon l'arrêté du 27 avril 2012, la mission consiste à :

- Vérifier l'existence d'un dispositif ANC,
- Vérifier le fonctionnement et l'entretien,
- Évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement,
- Évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.

6.8.2. Rapport annuel 2014 de la station d'épuration nous a été communiqué : il sera consultable en mairie.

6.8.3. Le bilan 2014 des actions de communication de la SATESE nous a été communiqué : il sera consultable en mairie.

6.9. Comme chaque année nous prêtons nos bancs et tables à la gendarmerie du Grand-Pressigny pour leur fête au château de PAULMY qui aura lieu le 13 juin prochain (récupération du matériel la veille).

6.10. Une demande d'aménagement nous a été faite pour pallier le problème récurrent de l'écoulement important des eaux pluviales dans les caves et chemins d'accès des habitations situées au Marquets (foyer DESTOUCHES et DELERUE). Après visite des lieux, il pourra être proposé la mise en place de bordures de trottoir franchissables que nous avons récupérées lors des aménagements des bateaux d'entrée de propriété lors des travaux de voirie de 2014. Ces travaux sont à inscrire au programme voirie 2015.

6.11. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **VENDREDI 17 AVRIL** sous réserve de la disponibilité de Mme JUPILLE pour la présentation du budget.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	
SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015	
DÉLIBÉRATION N° 009/2015	CHOIX DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DÉLIBÉRATION N° 010/2015	LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 011/2015	ACHAT ÉCRAN DE PROJECTION POUR LA SALLE DES FÊTES
DÉLIBÉRATION N° 012/2015	FORMATION ARTIFICIER C4T2 NIVEAU 1
DÉLIBÉRATION N° 013/2015	MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES TERRES HUMIDES

Fait et délibéré, le jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 ^{ème} adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Elodie LETURGEON, 3 ^{ème} adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAY, conseiller	absent	Angel TURQUOIS, conseiller	absent
Charlotte FRÉLON, conseillère			